

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE CHAMPLAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : LE 23 MARS 2005

SÉANCE DU 30 MARS 2005

L'AN DEUX MILLE CINQ
LE TRENTE MARS

Le Conseil Municipal de CHAMPLAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc LOUE, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

PRÉSENTS :

Marc LOUE, Maire.
Catherine GUINARD, Bernard MARTIN, Christian LECLERC, Adjoint au Maire.

Alain DEBRAINE, Micheline FONTAINE PINOTEAU, Evelyne GAUTHIER, Maryse GUEHENNEC Jean HAMAYON, Raymond MICHEL, Daniel SEGUINOT, Nathalie TISSERAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

Jacques CHARTIER, Bernard DEFLANDRE, Rodrigo GALVEIAS, Patrick GRONDIN, Christine LAQUA, Jacques LEMAIRE, Suzanne RENAUD.

PROCURATIONS :

Bernard DEFLANDRE à Bernard MARTIN
Patrick GRONDIN à Christian LECLERC
Jacques LEMAIRE à Raymond MICHEL
Suzanne RENAUD à Marc LOUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne GAUTHIER

M. le Maire demande si des observations sont à faire au compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février 2005. Mme TISSERAND indique que dans le point 15 relatif à la Convention cadre d'aide au développement des associations, il faut remplacer la date « 10 septembre 2006 » par la suivante « 10 septembre 2005 », cette date correspondant au prochain Forum des Associations.

Suite à cette observation, le compte-rendu du Conseil municipal du 1^{er} février 2005 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande si des points à ajouter à l'ordre du jour. Aucune demande n'étant faite, M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir, l'autorisation de signer au nom de la commune une convention relative à la mise à disposition d'un technicien informatique du centre de gestion pour une mission de suivi du parc informatique.

M. le Maire procède à la lecture des points de l'ordre du jour.

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2005 ET PRODUIT ATTENDU DE LA TEOM

M. le Maire rappelle les éléments qui ont conduit à augmenter de 0,5 point la taxe d'habitation et les deux taxes foncières, et de 0,75 point la taxe professionnelle à savoir :

- l'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement,
- le plan ambitieux d'investissement pour 2005 nécessaire à l'entretien du patrimoine,
- la pérennisation des ressources de taxe foncière en prévision de l'entrée dans l'intercommunalité.

Cette augmentation des quatre taxes se traduira de la façon suivante :

	Taux d'imposition de la commune	Bases prévisionnelles	Produits attendus
Taxe d'habitation :	6.23 %	3 214 000 €	200 232 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	8.04 %	5 779 000 €	464 632 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	26.63 %	48 800 €	12 995 €
Taxe professionnelle :	8.66 %	18 644 000 €	1 614 570 €

M. le Maire rappelle aussi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera instituée en 2005 pour le montant de la collecte, c'est-à-dire 173 188 euros. La mise en place du tri sélectif en 2003 et le changement de délégation de service public de la SIMACUR à la SITA ont en effet conduit à un alourdissement significatif du budget communal.

M. le Maire procède à la lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter de 0,5 point le taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières ainsi que de 0,75 point le taux de la taxe professionnelle ;
- **FIXE** à 173 188 euros le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **DIT** que la recette est inscrite au budget primitif 2005.

2) DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire indique que des virements de crédits sont nécessaires pour couvrir trois dépenses imprévues et la différence entre les produits des taxes budgétées et la notification des taxes qui seront réellement perçues par la commune. Les trois dépenses évoquées sont :

- les travaux de cloison pour la création d'un bureau courrier et d'une salle des coffres,
- l'installation d'une alarme pour les tennis couverts qui a été rendue nécessaire par les actes de vandalismes enregistrés à quatre reprises depuis le début de l'année,
- les travaux d'urgence résultant de l'effondrement partiel de la rue de Saulx. La baisse du niveau de la nappe phréatique liée au phénomène de sécheresse et à la canicule de 2003 est à l'origine de cet affaissement de chaussée.

Les virements de crédits proviennent d'une diminution des postes de fonctionnement « Dépenses imprévues de fonctionnement » (30 000 euros), « Personnel titulaire » (25 955 euros), et du poste d'investissement « Acquisition de terrain » (77 180 euros).

Le Maire procède à la lecture de la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	- 30 000.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire	-25 955.00 €	
R 7311 : Contributions directes		118 777.00 €
R 7311 : Contributions directes annulation opération d'ordre		- 176 312.00 €
R 74833 : Etat/compens.taxe prof		1 466.00 €
R 74834 : Etat/compens. taxe fonc		- 282.00 €
R 74835 : Comp.exonération taxe hab.		396.00 €
Total	- 55 955.00 €	- 55 955.00 €
INVESTISSEMENT		
D 2111-196 : Acquisition terrains	- 77 180.00 €	
D 2188-216 Sécurité bat.et biens communaux	2 014.00 €	
D 2315-103 Voirie communale	73 906.00 €	
D 2318-170 Mairie serv. Administratif	1 260.00 €	
total	0.00 €	

3) CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE REGISSEUR DE LA COMMUNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a repris à sa charge, à compter du 01/01/05 des régies de recettes auparavant assurées par la Trésorerie de LONGJUMEAU, notamment dans le domaine périscolaire. Il en découle une responsabilité supplémentaire pour les agents municipaux qui sont dans l'obligation de s'assurer individuellement.

M. le Maire indique que ce contrat, dont la cotisation annuelle prévue pour 2005 est de 226 euros TTC, concerne les sept régisseurs titulaires et les sept régisseurs suppléants pour les régies relevant du budget communal (régie d'avance centre de loisirs / jeunes ; régies d'avance petit matériel de voirie, régie de recettes photocopies, régie de recettes club préados, régie vente de livre de Champlan, régie de recette ventes de photos aériennes, régie de recettes restauration Groupe scolaire de la Butte).

Le Maire procède à la lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune de l'assurance pécuniaire des régisseurs dont le montant annuel s'élève à 226.00 € toutes taxes comprises
- **ACCEPTE** la souscription d'un contrat groupe auprès le L'A.M.F pour l'assurance pécuniaire professionnelle des régisseurs titulaires et suppléants.

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU THEATRE DU KANGOUROU

M. le Maire informe le Conseil municipal que la demande de subvention exceptionnelle de l'association « LE THEATRE DU KANGOUROU » concerne un stage d'expression théâtrale pour dix enfants de 9 à 13 ans pour la période du 25 au 29 avril 2005.

Le Maire procède à la lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « LE THEATRE DU KANGOUROU »,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget.

5) PROPOSITION DE REFORMES DE CINQ ORDINATEURS

M. le Maire indique que le renouvellement du parc informatique effectué en 2004 a conduit au stockage de postes informatiques, certains étant obsolètes. Cinq ordinateurs sont donc proposés pour être réformés et sortis de l'inventaire de la commune.

M. le Maire informe le Conseil que ces ordinateurs réformés seront ensuite donnés à la Gendarmerie de Longjumeau, dont le sous-équipement en matériel informatique est manifeste.

Le Maire procède à la lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DECIDE** de réformer les 5 ordinateurs mentionnés dans le considérant,
- **PRECISE** que les écritures annulant les valeurs de ces biens réformés dans l'inventaire seront inscrites au Budget Supplémentaires 2005.

6) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE CONTROLEUR DE TRAVAUX

M. le Maire annonce qu'un responsable des services techniques du grade de contrôleur de travaux est recruté et qu'il entrera en fonction le 2 mai 2005. Ce recrutement intervient à la suite du départ à la retraite de M. Grange. Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste de contrôleur de travaux à temps complet.

M. le Maire précise que la fonction de ce responsable comprendra non seulement l'encadrement des services techniques actuels, mais aussi les personnels de restauration, d'entretien et de gardiennage de la commune. Ses missions concerneront notamment le chiffrage du travail en régie, la participation à la préparation du budget pour les aspects techniques et le montage de dossier sur les gros travaux.

Mme GAUTHIER demande si la personne recrutée aura un profil plus qualifié que celui de M. GRANGE. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. LECLERC demande si ce recrutement va être l'occasion d'entériner un nouvel organigramme. M. le Maire répond par l'affirmative et précise que ce nouvel organigramme sera soumis à l'avis consultatif du Comité Technique Paritaire.

Le Maire procède à la lecture des délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste de contrôleur de travaux à temps complet.

7) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire rappelle le processus d'informatisation engagée depuis quelques années par la commune que ce soit au niveau de la mairie, de l'Ecole de la Butte, l'Ecole des Saules ou la Maison des jeunes. Ce processus a conduit à une augmentation du parc communal d'ordinateurs individuels, dont le nombre a été évalué à une trentaine par le CIG dans le cadre de son audit informatique.

M. le Maire indique que ce parc nécessite de disposer d'un homme système chargé de l'administration du parc informatique. M. le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion de Versailles propose depuis peu la mise à disposition d'un technicien informatique selon un nombre de journées par semaine à déterminer en fonction des besoins. Le coût horaire de ce technicien serait de 31 euros.

Compte tenu de la taille du parc informatique, M. le Maire propose de recourir à ce technicien ½ journée par semaine.

M. LECLERC demande si ½ journée par semaine n'est pas excessif par rapport aux besoins. M. le Maire répond que ce technicien pourra aussi bien assurer l'entretien régulier de la trentaine de postes de la commune, que répondre à des problèmes techniques et d'utilisation de logiciels ou participer à l'achat et au déploiement de nouveaux matériels.

Le Maire procède à la lecture des délibérations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un technicien informatique du centre de gestion pour une mission de suivi informatique et télécommunications

8) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire expose au Conseil municipal plusieurs points divers.

- La Locomotive annonce la tenue d'un spectacle réservé aux personnes âgées champlanaises le dimanche 17 avril 2005 à la salle polyvalente à partir de 15 heures.
- La transposition en avril 2004 en droit français de la directive européenne 2000/60/CE relative à la politique communautaire dans le domaine de l'eau, nécessite à la fois une révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie et une consultation du public à compter du 2 mai 2005. Cette consultation porte sur les enjeux de l'eau dans le bassin Seine-Normandie. Le Maire fait lecture de la délibération (2005-03-0004) du Conseil Général de l'Essonne relative au document de consultation produit par le Comité de bassin Seine-Normandie en vue de cette consultation du public.

- La Commission Départementale d'Appel d'Offre a attribué les lots relatifs à la création de la déviation de Champlan : EJM/Eurovia pour le terrassement, l'assainissement, la voirie (lot 1) ; EJM/Eurovia pour le revêtement de chaussées et la signalisation routière (lot 2) ; ETDE pour l'éclairage public (lot 3), JARDEM pour les Espaces verts (lot 4). Trois phases sont prévues pour le déroulement des travaux : mai à décembre 2005, avril à décembre 2006 et début 2007 durant trois mois.
- Les premières Assises départementales sur le bilan du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) se sont déroulées le 19 mars à l'initiative du Conseil Général de l'Essonne. L'objectif des Assises est d'associer les élus et les associations à l'élaboration du Schéma d'orientation départemental « Essonne 2020 » et de contribuer à la révision prévue du SDRIF.
- Le Conseil Général de l'Essonne informe les communes de l'avancement de sa politique de gestion des déchets mise en place en 2003 : cinq nouvelles déchetteries ont été construites, ce qui porte à 21 leur nombre dans le département. Le Conseil Général subventionne par ailleurs l'acquisition de composteurs individuels à hauteur de 30 % de l'investissement global nécessaire avec un plafond de 180 euros par famille.

Mme GAUTHIER évoque le projet du SIEI (Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée) de créer une maison de retraite pour les handicapés d'une capacité d'accueil de 60 personnes. Le terrain a été trouvé et se situe à Bouray sur Juine (91850). Le coût du bâtiment a été évalué à 11,9 millions d'euros, dont 35 % serait financé par la région et le département et 65 % par les membres du SIEI auquel appartient Champlan. La Présidente du SIEI, Mme Daniélou, souhaite que les quinze communes adhérentes s'engagent à garantir les emprunts contractés pour financer le projet.

M. le Maire précise qu'il est nécessaire d'avoir le plan de financement détaillé du projet avant d'en délibérer en Conseil Municipal. M. le Maire propose d'aborder le sujet à la prochaine Commission sociale. Mme Gauthier rappelle que la prochain Conseil d'administration du SIEI a lieu en mai 2005.

M. LECLERC transmet les remerciements de l'AMF à la Commune de Champlan et à ses services techniques pour leur participation au Téléthon 2004. Il tient à préciser que le prochain Conseil d'administration du Comité de Défense se tiendra le 15 avril 2005 à 20h30 à la salle polyvalente. Il souhaite qu'un courrier du Comité de Défense (« L'Appel de détresse des Champlanais ») adressé notamment au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, soit annexé au présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 15

La parole est donnée à la salle

Annexe au Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2005 : courrier du Comité de Défense de l'Environnement de Champlan

**COMITE DE DEFENSE DE CHAMPLAN
CONTRE LES NUISANCES COLLECTIVES
et POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
Place de la Mairie 91160 CHAMPLAN

Champlan, le 10 Mars 2005

Objet : L'Appel de détresse des Champlanais

À Monsieur le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable,
 À Monsieur le Ministre de la Santé et de la Famille,
 À Monsieur le Ministre de l'Équipement et des Transports,
 À Monsieur le Président de la Région Ile de France,
 À Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux,
 À Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne,
 À Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,
 À Madame la Directrice de L'ADEME
 À Monsieur le Directeur Général de l'INVS
 À Madame la Directrice de l'AFSSE,
 À Monsieur le Directeur de la DRASS d'ILE-DE-FRANCE
 À Monsieur le Directeur Général de la Santé,
 À Monsieur le Préfet de la Région Ile de France,
 À Monsieur le Préfet de L'Essonne,
 À Monsieur le Sous-Préfet de L'Essonne,
 À Mesdames, Messieurs les Députés,
 À Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
 À Madame Christiane Massicot Médecin généraliste à Champlan,
 À Monsieur le Maire de Champlan,
 À Messieurs les Maires des communes riveraines de Champlan : Longjumeau, Massy, Palaiseau, Villebon sur Yvette, Chilly-Mazarin, Saulx les Chartreux, Wissous
 À Monsieur le Président de l'association Essonne Nature Environnement,
 À Monsieur le Président de l'association Ile de France Nature Environnement,
 À Monsieur le Président de l'association France Nature Environnement.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1973, notre association se bat pour la protection de l'environnement et contre les nuisances collectives qui atteignent notre commune. Celle-ci se voit placée, selon une enquête d'Airparif réalisée en 2003, au premier rang des villes les plus polluées d'Île-de-France, avec des niveaux très élevés en dioxyde d'azote : 6 % supérieurs à ceux du centre de Paris.

Une première réunion de travail a eu lieu le 14 janvier 2005, en Mairie de Champlan, sur le lancement d'une étude épidémiologique multicritère Santé / Environnement sur le village de Champlan. Cette réunion a été organisée à la demande de notre association « le Comité de Défense de Champlan » qui avait sollicité depuis juin 2004 un certain nombre d'élus (Conseil Général, Conseil Régional, Députés). C'est grâce à l'écoute et à l'intervention de notre Députée de la IVE circonscription, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, que cette réunion s'est déroulée.

Y participaient : Mme Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME, accompagnée du directeur scientifique et du directeur Régional, pharmacien épidémiologiste. La Direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) était représentée par un ingénieur et un médecin spécialisé en santé publique. Pour les élus, étaient présents, notre députée Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Monsieur Marc Loué, maire de Champlan accompagné de ses adjoints. Le Docteur Christiane Massicot, médecin généraliste de Champlan participait également au débat. Enfin, Monsieur Christian Leclerc, président du Comité de Défense accompagné de Patrick Grondin, trésorier, représentaient l'association.

Nos principales préoccupations :

Quels sont les effets de l'environnement sur notre santé ?

Quelles sont les solutions à court, moyen et long terme à mettre en oeuvre ?

L'association a présenté pendant 2 heures un diaporama dressant le bilan environnemental du village. Il a servi de support au débat et a permis aux participants de prendre conscience du contexte. Ce document est joint à la présente.

Le Directeur scientifique de l'ADEME a souligné la problématique particulière de notre commune et expliqué qu'aucune enquête de ce genre n'avait jamais été réalisée en France. Champlan recense en effet des phénomènes de pollution aussi concentrés que divers et les éventuelles interactions qui pourraient en découler, aboutiraient certainement à associer à cette enquête les communes environnantes, afin d'élargir l'échantillonnage, et d'affiner l'analyse. Il s'agirait donc d'une première.

Ce projet de grande envergure s'appuierait sur la situation environnementale de Champlan qui est à la fois préoccupante et complexe. Il réunirait l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de L'énergie (ADEME), l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS), la DASS, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFFSE) et l'Etat.

Pour l'association, cette étude est très importante. Elle répond enfin, à des demandes exprimées depuis de nombreuses années. Elle va permettre de recenser et de mesurer tous les composants toxiques (gaz, poussières, particules fines, ondes électromagnétiques...). Mais la mise en place d'une telle étude sera certainement très longue et c'est pourquoi elle doit s'accompagner en parallèle de prises de décisions, d'actions, et de solutions immédiates. Nous ne pouvons plus attendre les premiers résultats pour agir car :

- o Tous les professionnels de la santé, professeurs, médecins, oncologues, démontrent et admettent que la mauvaise qualité de notre environnement est responsable de 25 à 75 % des cancers (selon les hypothèses) et de près de 80% des maladies respiratoires (sources 2^{ème} journées parlementaires Santé / Environnement du 9/12/2004).
- o Au nom de quoi, de quel règlement, ou de quelle décision, l'environnement de Champlan devrait resté le plus pollué et le plus nocif de l'Île-de-France ?

C'est pourquoi nous demandons, que sans attendre, des décisions politiques accompagnées de solutions concrètes soient prises rapidement. Nous devons travailler tous ensemble à l'amélioration de la qualité de vie de ce secteur à court terme (Charte locale de l'environnement), moyen terme (Agenda 21) et long terme (SDRIF).

Pour marquer cette volonté de changement l'association a lancé une pétition (copie jointe en annexe) qui recueille déjà plus de 800 signatures. Elle appelle tous les Champlanais ainsi que les habitants des villes riveraines à marquer ainsi leur soutien aux actions menées par le Comité de Défense de Champlan et à manifester leurs inquiétudes quant à l'avenir environnemental de ce secteur de notre région Île-de-France. Cette pétition sera remise à toutes les instances de l'État, Préfet, Sous- Préfet, Président du Conseil Général, Présidence de Région Île-de-France, Députés, Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de la santé et Ministère du transport, d'ici un mois.

Conjointement au démarrage de l'étude épidémiologique globale sur notre village, qui sera suivie vraisemblablement par l'Agence Française Sanitaire et Sociale (AFSSE) et l'ADEME, nous demandons :

- Que soit rédigée une charte de l'environnement local engageant les Pouvoirs Publics et l'Etat sur des mesures concrètes pour l'environnement et la santé des Champlanais, et cela au nom du principe de précaution ;
- La suppression de tous nouveaux projets portant atteinte à notre environnement et à la qualité de vie en commençant par :
 - o Le projet de station d'épuration de Villebon dont l'installation est prévue à seulement 200 m des premières habitations Champlanaises et à 400 m du parc municipal de la commune, du centre de loisirs, et du centre ville ! alors que le centre de Villebon est à 5 Km
 - o Le doublement du RD 591.
 - o L'aménagement du rond point Gutenberg, dont la protection phonique des axes routiers est loin de correspondre à l'attente des riverains.
- Que l'amélioration de la qualité de l'air soit mesurée en continu sur la commune de Champlan, avec une consultation libre par les riverains;
- La diminution du niveau de bruit moyen, sans accroissement du survol des avions d'Orly (impact nouveau PGS irrecevable, qui transforme les 250 000 créneaux 250 000 mouvements);
- La création d'un tunnel paysagé recouvrant le RD591 depuis le rond point Gutenberg jusqu'à l'échangeur de l'A10 avec enfouissement des réseaux Haute Tension (225 000 Volts) sous le tunnel du RD 591 pour le respect de notre santé. Le financement d'un tel projet ? à comparer aux budgets colossaux annoncés pour

les travaux des J.O de 2012, la Région doit bien pouvoir trouver un financement pour un projet impactant la santé et la qualité de vie de ses administrés.

- Le renforcement du contrôle des installations classées avec la publication des résultats de mesures; car on voit que le travail des CLIS est très insuffisant (dioxyde d'azote et dioxine hors normes pour les incinérateurs de Massy et Villejust : ni information sur les résultats, ni action immédiate);
- Le classement en espace naturel sensible, des berges de l'Yvette, de la Morte Eau et de la Butte Chaumont ;
- Que notre village de Champlan devienne le baromètre de l'Ile de France pour servir de site pilote à cette Éco-Région.

Mais aussi conformément :

- o aux directives fixées aux Préfets par M. Serge Lepelletier, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, et le rappel effectué lors des journées Parlementaires Santé/Environnement du 9/12/2004 ;
- o aux déclarations faites par M. Galin, responsable Départemental de la DRIRE Essonne à la CLIS du 4/11/2004 nous demandons :

La fermeture définitive des 2 sites d'incinération d'ordures ménagères de Massy et de Villejust s'ils ne sont pas conformes aux normes réglementaires au 28/12/2005.

En effet depuis plus de vingt ans d'exploitation, ces sites n'ont jamais été à la hauteur des engagements, fonctionnement sans capteurs pendant des mois, toujours des promesses jamais tenues, des essais de farines animales (20 000 T), des rejets hors normes en permanence, des résultats toujours partiels et jamais diffusés en temps réel. Nous respirons toute l'année des odeurs irritantes et suffocantes le plus souvent la nuit sans que personnes ne réagisse. Les Champlanais et les villes riveraines ne sont pas des cobayes et ils ne veulent pas voir « rafistoler » ces 2 usines de plus de 20 ans pour leur mise en conformité présumée fin 2005. Il faut repenser complètement le PDEDMA de l'Essonne. Il est bien connu que l'on ne fait pas du neuf avec des installations obsolètes. Les exploitants sont informés depuis 2003 de la mise en conformité au 28/12/2005, et ils n'ont pas anticipé les travaux. Maintenant ils demandent des dérogations, cela démontre que c'est toujours contraints et forcés qu'ils se résignent à agir et que l'impact sur la santé des personnes n'est pas dans leurs priorités. Le chauffage urbain pourrait être assuré de façon complète par une chaudière au gaz naturel beaucoup plus performant et moins polluant. Les Champlanais n'ont plus aucune confiance, dans les formules successives : « demain on brûlera propre ! »

Par ailleurs nous venons d'apprendre : qu'après les farines animales incinérées à Massy, il y aurait maintenant à l'étude un projet d'incinération de 400 000 t de galets de pneus! Nous envisageons très prochainement l'organisation « d'une marche de protestation » vers l'Hôtel de ville de Villebon dont le Maire et Conseiller Général du canton est aussi Vice-Président du SIHAVY et, à ce titre est un des promoteurs du projet de construction de la station d'épuration à 200 m de Champlan. Le plus souvent les communes sont attirées par les « retombées » des taxes professionnelles, mais s'arrangent pour que les nuisances soient chez le voisin. Encore une fois Villebon décide et Champlan subit ! Tel le centre commercial Villebon 2 qui ravit les Champlanais avec ses enseignes lumineuses « tapageuses » qui rappellent « Las Vegas » sans que cela interpelle qui que ce soit.

Nous nous devons donc d'agir dès aujourd'hui, en espérant être enfin entendus des diverses sphères politiques et administratives. Nous refusons que des projets à priorités dites « d'utilité publique » puissent prévaloir sur la santé publique, la qualité de vie des Champlanais et plus généralement sur celle des Franciliens. Il est en effet trop facile de prétexter une quelconque utilité publique pour imposer des projets incohérents et néfastes pour la santé et la qualité de vie des riverains. La Santé et la qualité de vie doivent devenir la priorité de la Région Ile de France. On entend trop souvent « à Champlan vous êtes déjà sacrifiés alors un peu plus ou un peu moins cela ne se verra pas ! » Nous disons stop ce type de raisonnement doit cesser ! à ce rythme, dans 10 ans plus personne ne pourra vivre dans cet environnement.

Doit-on sacrifier la qualité de vie, l'avenir des futures générations, la santé des concitoyens au nom de l'utilité publique et de la rentabilité à court terme ? Doit-on sans cesse réitérer les mêmes erreurs (scandale de l'amiante, du sang contaminé, de la vache folle...) en faisant fi du principe de précaution et de l'apprentissage du passé. Faut-il être devant des accumulations de preuves et de certitudes scientifiques pour devoir agir. Les niveaux de pollutions enregistrés sur notre secteur pourraient bien finir par créer une catastrophe sanitaire sans précédent. Combien coûte les soins des personnes asthmatique, allergiques, ou atteintes d'un cancer ?

Si des problèmes sanitaires apparaissent ce sont les élus et l'Etat qui en seront responsables au nom du principe de précaution, car il est évident qu'une telle concentration de pollution à des effets sur notre santé. Nous sommes naturellement à votre disposition pour d'une part, débattre de ces problèmes cruciaux d'environnement, de leurs impacts sur notre santé et notre qualité de vie, et d'autre part, pour étudier avec vous quelles mesures rapides et concrètes pourraient être prises pour améliorer la situation que nous connaissons actuellement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'association, le Président. »

PJ : -Présentation de l'association « Bilan Environnemental » détaillé le 14/01/2005 représentant la synthèse des préoccupations des Champlanais,
-Texte de la Pétition.